

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alicia-aubin-cssmv-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/6bda21d5a6d7414e439c9ad5>

Date d'obtention : 2026-03-04 20:12:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un protocole qui sert à bien intervenir auprès de tous les acteurs (la victime, l'instigateur et les témoins). C'est un protocole simple et qui ne vas pas nuire à une enquête policière. Mettre tout le monde dans un cadre sécuritaire le plus possible.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation à changer mes perceptions pour ce type d'interventions, car j'avais une crainte de ne pas savoir par où commencer et surtout mettre des batons dans les roues d'une enquête policière. Maintenant, c'est beaucoup plus claire et facilitant pour les intervenants.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder le contenu qui a été divulgué, cela pour s'apparenter à de la pornographie juvénile.